

MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD

LE 7 JANVIER 2014

Séance régulière du conseil de la Municipalité du Village de Hemmingford tenue le 7^e jour de janvier 2014 dans la salle du conseil à l'édifice municipal au 505 Frontière à 20h00, et à laquelle est présent son honneur le Maire Drew Somerville et les conseillers suivants: Normand Lussier, Tina Calvarese, Dale Langille, Michael Houle et Lucie Bourdon sous la présidence du Maire. Mme Diane Lawrence, directrice générale et secrétaire-trésorière est présente ainsi que quelques citoyens.

Monsieur le conseiller Howard Silverman est absent.

OUVERTURE DE LA SÉANCE :

À 20h00, Monsieur le maire ouvre la séance et il invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé.

2014-01-01

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Normand Lussier, appuyé par madame la conseillère Lucie Bourdon **et résolu unanimement par les conseillers**

D'accepter l'ordre du jour tel que suit :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Approbation procès-verbaux
 - a) 3 décembre 13, séance de consultation
 - b) 3 décembre 13, séance régulière.
 - c) 17 décembre 13 séance spéciale.
3. Délégation
4. Suivi sur les procès verbaux
5. Rapport de l'inspecteur en bâtiment- permis
6. Rapport par l'inspecteur municipal, directeur des travaux publics :
 - ✚ Liste des travaux et autres
7. Rapport de l'opérateur eau potable/eau usées :
 - a) Consommation de l'eau
 - b) Rapport des eaux usées.
 - c) Autres.Adoption du règlement # 273 sur les tarifs de taxation pour l'année 2014.
8. Tarif d'intérêt sur arrérages.
9. Adoption du règlement # 171-27, zonage
10. Adoption du règlement 270-1, modifiant le règlement sur les tarifs, raccordement égout hors du village.
11. Liste des personnes *endettées* envers la municipalité pour plus de 2 ans/ vente pour non-paiement de taxes.
12. Permis d'intervention – ministère des transports.
13. Programme de soutien au développement de l'engagement bénévole en loisir et en sport.
14. Correspondance :
15. Questions diverses :
16. Présentation des comptes payables
17. Période de questions
18. Clôture de la séance.

2014-01-02

APPROBATION DU PROCÈS – VERBAL DU 3 décembre 2013, séance de consultation

Il est proposé par monsieur le conseiller Normand Lussier, appuyé par madame la conseillère Lucie Bourdon **et résolu unanimement par les conseillers**

Que le procès-verbal de la séance de consultation qui a eu lieu le 3 décembre 2013 soit accepté tel que présenté.

2014-01-03

APPROBATION DU PROCÈS – VERBAL DU 3 décembre 2013, séance régulière

Il est proposé par monsieur le conseiller Dale Langille, appuyé par monsieur le conseiller Normand Lussier **et résolu unanimement par les conseillers**

Que le procès-verbal de la séance régulière du 3 décembre ainsi que les listes des chèques émis durant le mois de décembre 2013 au montant de 103,753.04 \$ et pour les rémunérations des employés et des élus au montant de 15,865.23\$ soient acceptés tels que présentés.

2014-01-04

APPROBATION DU PROCÈS – VERBAL DU 17 décembre 2013, séance budget

Il est proposé par madame la conseillère Tina Calvarese, appuyé par monsieur le conseiller Michael Houle **et résolu unanimement par les conseillers**

Que le procès-verbal de la séance spéciale pour le budget tenue le 17 décembre 2013 soit accepté tel que présenté.

DÉLÉGATION

Quelques personnes se renseignent sur divers sujets.

RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT

Permis de construction pour le mois de décembre 2013

| | | |
|------------------------|-----------|------------------|
| Nombre de permis émis: |1... | |
| Valeur des travaux | 5,000 \$ | Stéphane Gingras |

RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

Monsieur Yves Gauthier dépose son rapport par une liste détaillée des travaux accomplis durant le mois de décembre 2013.

RAPPORT DE L'OPÉRATEUR DE L'EAU POTABLE

Consommation de l'eau potable : 70,329 gallons par jour : le mois de décembre.
Un rapport détaillé des lectures faites à la station de pompage de l'eau potable sont remis à chaque membre du conseil à titre informatif.

RAPPORT DE L'OPÉRATEUR DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Un rapport sur les informations journalières du poste de pompage principal à l'assainissement des eaux usées est fourni à chaque membre du conseil.

2014-01-05

ADOPTION DU RÈGLEMENT # 273 SUR LES TARIFS 2014

RÈGLEMENT DÉTERMINANT LES TAUX ET LES PAIEMENTS PAR VERSEMENT DES TAXES MUNICIPALES ET DES TARIFS DES COMPENSATIONS POUR LES SERVICES MUNICIPAUX
ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;
ATTENDU QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière mentionne que ce règlement a pour objet de déterminer les taux et les paiements par versement des taxes municipales et des tarifs des compensations pour les services municipaux couvrant l'année 2014;
ATTENDU QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière porte à l'attention des membres du conseil que ce règlement spécifie que les intérêts seront applicables lors de chaque versement échu et non sur le solde au complet si le premier versement est en retard;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Michael Houle, appuyé par monsieur le conseiller Normand Lussier **et résolu unanimement par les conseillers :**
QUE le Conseil municipal du Village de Hemmingford adopte le règlement 273, avec modification de l'annexe 1- Industrie avec usage d'eau qui est 2.8 au lieu de 2.4 enfin tel que présenté.

2014-01-06

TARIF D'INTÉRÊT SUR ARRÉRAGES

ATTENDU QUE le taux d'intérêt sur arrérages pour l'année 2013 était établi à 15 % par année;
IL EST ALORS proposé par monsieur le conseiller Normand Lussier, appuyé par monsieur le conseiller Michael Houle **et résolu unanimement par les conseillers :**
QUE le taux d'intérêt sur les arrérages pour l'année 2014 demeure à 15% par année.

2014-01-07

ADOPTION DU RÈGLEMENT # 171-27

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMERO 171 AFIN DE GÉRER CERTAINS USAGES COMMERCIAUX DANS LA ZONE 320-1
ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité du Village de Hemmingford a adopté le règlement de zonage numéro 171 le 17 décembre 1990;
ATTENDU QUE le Conseil a le pouvoir de modifier ses règlements d'urbanisme et qu'il est souhaitable d'amender ledit règlement dans l'intérêt de la collectivité;
ATTENDU QUE les pouvoirs conférés en vertu des alinéas 1,2 et 3 de l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;
ATTENDU QU'un avis de motion sur projet de règlement a été donné le 12 novembre 2013;
ATTENDU QU'une consultation publique a eu lieu en date du 3 décembre 2013 à 19:30;
ATTENDU QUE l'article 4.3.4 a été révisé et modifié pour faciliter son application;
EN CONSÉQUENCE : Sur proposition de Monsieur le conseiller Michael Houle, appuyé du monsieur le conseiller Normand Lussier : **Il est résolu unanimement par les conseillers** D'adopter ce règlement de modification no 171-27 tel que présenté.

2014-01-08

ADOPTION DU RÈGLEMENT # 270-1

RÈGLEMENT MODIFIANT LES TARIFS FIXES POUR LES PROPRIÉTÉS HORS TERRITOIRE QUI ONT EU L'AUTORISATION DE RACCORDER LEUR PROPRIÉTÉ AU RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD.

Considérant que plusieurs propriétaires situés dans la municipalité du Canton de Hemmingford, ayant une propriété adjacente aux limites du territoire de la municipalité du Village de Hemmingford, demandent de raccorder leur système sur le réseau d'égout sanitaire et d'assainissement des eaux usées de la municipalité du Village de Hemmingford;

Considérant que depuis 1993, les propriétaires du Village de Hemmingford ont payés le capital et les intérêts pour les infrastructures implantés pour l'assainissement des eaux usées;

Considérant que si le territoire devient plus grand, des infrastructures supplémentaires seront nécessaires afin de bien gérer l'assainissement des eaux usées;

Considérant que le conseil municipal désire modifier les tarifs de l'annexe pour se baser sur les données de base établi pour la facturation annuelle de l'entretien.

Considérant qu'un avis de motion, avec dispense de lecture, du présent règlement a été donné le 3 décembre 2013 par monsieur le conseiller Dale Langille;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Dale Langille, appuyé par monsieur le conseiller Normand Lussier

Et résolu unanimement

D'adopter ce règlement tel que présenté.

2014-01-09

LISTE DES ARRÉRAGES DE TAXES ET VENTE POUR NON PAIEMENT DE TAXES

La secrétaire-trésorière remet la liste des personnes endettées envers la Municipalité pour taxes municipales selon l'article 1022 et suivant du Code municipal de la province de Québec.

ATTENDU QUE selon la liste, les arrérages s'élèvent au montant de 46,758.95\$ pour les taxes 2013 et 8,454.53\$ pour les taxes 2012, en plus des intérêts;

Parmi cette liste, certains dossier seront payés par la municipalité du Canton de Hemmingford selon une entente intermunicipale et des dossiers devront être transmis à la MRC des Jardins-de-Napierville pour vente pour non-paiement de taxes, car les taxes de service d'eau et d'égout 2012 et 2013 sont dues et celles de 2014 seront dues lors de la date des enchères;

ATTENDU QUE certains propriétaires ont l'intention de payer les montants dus pour l'année 2012 dans les prochaines semaines alors leurs noms pourraient être enlevés aussitôt que les paiements auront été respectés;

IL EST ALORS proposé par monsieur le conseiller Dale Langille, appuyé par monsieur le conseiller Normand Lussier **et résolu unanimement par les conseillers :**

QUE les dossiers suivants, qui ont un montant dû de plus que 100\$ provenant de l'année 2012, soient transmis à la MRC pour vente selon la Loi.

Liste des personnes endettées en date du 7 JANVIER 2014 pour année 2012

| # client | # DE LOT | TAXES 2012 | DATE PRÉVUE DE PAIEMENT | TAXES 2013 | Intérêt 6 janvier/14 | TOTAL |
|----------|------------------|------------|-------------------------|------------|----------------------|-----------|
| 74 | 103-P | 565.07\$ | indéfini | 3712.00\$ | 119.16\$ | 4396.23\$ |
| 1185 | Chien 2012-2013 | 10.00\$ | indéfini | 20.00\$ | 3.62\$ | 33.62\$ |
| 1187 | Chien 2012-2013 | 10.00\$ | indéfini | 10.00\$ | 3.54\$ | 23.54\$ |
| 1188 | Chien 2012-2013 | 10.00\$ | indéfini | 10.00\$ | 3.54\$ | 23.54\$ |
| 1171 | Chien 2012-2013 | 10.00\$ | indéfini | 10.00\$ | 3.84\$ | 23.84\$ |
| 166 | 20-C | 1378.57\$ | 10 janvier 2014 | 1514.24\$ | 337.81\$ | 3230.62\$ |
| 216 | 13 | 1471.38\$ | indéfini | 1371.80\$ | 144.82\$ | 2987.00\$ |
| 143 | 6-21P, 6-22P | 1244.69\$ | indéfini | 1304.00\$ | 383.78\$ | 2932.47\$ |
| 390 | 5-112 | 1377.54\$ | indéfini | 2427.92\$ | 136.06\$ | 3941.52\$ |
| 163 | 6-32-P, 6-31-P | 794.05\$ | indéfini | 6715.15\$ | 551.24\$ | 2987.00\$ |
| 340 | p-52, p-53, p-54 | 589.85\$ | indéfini | 2097.28\$ | 254.00\$ | 2987.00\$ |

QUE le dossier concernant les services d'aqueduc et d'égout pour les propriétés de la municipalité du Canton de Hemmingford pour faire partie intégrante de leur dossier à transmettre pour vente de propriété;

QUE si les arrérages de 2012 sont payés avant la fin du mois de janvier, la Municipalité accepte que ces propriétés soient enlevées de la liste des dossiers transmis à la MRC.

QUE les dossiers pour non paiement de la licence de chien soient remis à la cour municipale pour non respect du règlement municipal.

2014-01-10

MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC - PERMIS D'INTERVENTION POUR L'ANNÉE 2014 ET DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'ANNÉE 2014

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise de l'Avenue Champlain (Route 202) et / ou de la rue Frontière (Route 219), lesquelles sont à l'entretien du ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

CONSIDÉRANT QU'IL est nécessaire d'obtenir un permis d'intervention du ministère des Transports du Québec pour intervenir sur les routes à l'entretien du ministère;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'engage à respecter les clauses des permis d'intervention émis par le ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

IL EST ALORS proposé par madame la conseillère Lucie Bourdon, appuyé par monsieur le conseiller Normand Lussier **et résolu unanimement par les conseillers :**

QUE la Municipalité du Village de Hemmingford demande au ministère des Transports du Québec les permis d'intervention pour les travaux qu'elle devra exécuter durant l'année 2014;

ET QU'ELLE autorise monsieur Yves Gauthier, directeur des travaux publics et/ou madame Pascale Giroux, adjointe directrice générale à signer les permis d'intervention.

2014-01-11

PROGRAMME DE SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT DE L'ENGAGEMENT BÉNÉVOLE EN LOISIR ET EN SPORT.

ATTENDU QUE : **LOISIR ET SPORT MONTÉRÉGIE** propose un programme de soutien au développement de l'engagement bénévole et qu'à cet effet, Loisir et Sport Montérégie s'engage à :

- Fournir des outils et du soutien afin de rendre visible la contribution du bénévolat en vue de le rendre attractif et attrayant aux yeux des citoyens;
- Fournir des affiches de la Charte du bénévolat et des organisations de bénévoles, en vue de sa diffusion et de sa visibilité;
- Fournir le lien du ((*Portail en gestion des bénévoles*)) et fournir l'information à son utilisation optimale;
- Fournir des outils afin de questionner l'état de situation du renouvellement de l'engagement bénévole et d'y poser des gestes en vue de son développement;
- Reconnaître et rendre visibles annuellement les organismes et municipalités qui s'engageront à soutenir le développement du bénévolat en loisir et en sport ainsi que leurs initiatives.

CONSIDÉRANT QUE :

LE SECTEUR DU LOISIR PUBLIC:

- Contribue à la qualité de vie et à la santé des personnes et de leur communauté tout autant qu'à leur développement social, économique et culturel;
- Contribue au développement du capital social des communautés;
- Offre un environnement propice à l'apprentissage et à l'expérimentation de la participation publique, cœur de la vie démocratique;

L'ENGAGEMENT BÉNÉVOLE AUPRÈS DE LA COLLECTIVITÉ :

- Permet le développement de l'appartenance, du tissu social et de l'implication citoyenne;
- Contribue au dynamisme et à la qualité de vie de la communauté;
- Contribue à assurer une offre diversifiée de loisirs grâce à la prise en charge par la communauté;
- Permet de maintenir les coûts accessibles de l'offre de service en loisir public;

L'ENGAGEMENT BÉNÉVOLE AUPRÈS DES INDIVIDUS :

- *Contribue à la réalisation personnelle et à l'estime de soi ;*
- *Contribue à la réalisation de ses projets et de ses ambitions ;*
- *Permet de s'intégrer dans son milieu et de socialiser.*

Pour ces motifs, il est proposé par Monsieur le conseiller Michael Houle, appuyé par monsieur le conseiller Normand Lussier **et résolu unanimement**

QUE : La Municipalité du Village de Hemmingford participe au Programme de soutien au développement de l'engagement bénévole en loisir et en sport :

ET QU'À cet effet s'engage à :

- Adhérer à la Charte du bénévolat et des organisations de bénévoles et en faire l'affichage aux lieux et endroits où des bénévoles s'engagent;
- Rendre visible l'engagement bénévole en vue de le rendre attractif aux yeux des citoyens;
- Diffuser auprès des bénévoles les outils et ressources du (*Portail en gestion des bénévoles*) et faciliter leur utilisation;
- Participer activement aux activités de réseautage;
- Nommer: Pascale Giroux, personne responsable pour le suivi.

CORRESPONDANCES

2014-01-12

Mandat d'un urbaniste pour étudier la modification du règlement de zonage.

Attendu que la coopérative de santé de Hemmingford projette d'implanter un centre de santé au sous-sol de l'édifice de l'Office municipal d'Habitation;

Attendu que pour permettre cet usage sans cette zone, il sera nécessaire de modifier le règlement de zonage;

Attendu que Monsieur Sylvain Provencher a transmis une offre de service au montant de 800 \$ pour rédiger tous les documents nécessaires à cette modification ;

Pour ce motif, il est proposé par monsieur le conseiller Dale Langille, appuyé par madame la conseillère Lucie Bourdon **Et résolu unanimement par les conseillers**

Que le mandat est accordé à Provencher urbaniste pour ce dossier au montant de 800\$ + taxes.

2014-01-13

BULLETIN COMMUNAUTAIRE INFO HEMMINGFORD – SYSTÈME DE COMMUNICATION À L'INTÉRIEUR DE LA COMMUNAUTÉ – APPUI FINANCIER

Prenant en considération que le Comité de citoyens de Hemmingford pour un développement durable maintenant connu sous le nom officiel « Bulletin communautaire Info Hemmingford » présente une demande d'aide financière pour continuer le bulletin communautaire « Info Hemmingford » qui a remporté un vif succès auprès de la population en général durant l'année 2013 et antérieures;

Prenant en considération que la municipalité du Village a subventionné ce bulletin en 2013 au montant de 600\$ pour 6 bulletins soit un montant de 100\$ par bulletin;

Prenant en considération que le mandat et la mission proposés par le Bulletin communautaire Info Hemmingford s'avèrent pour le bénéfice des citoyens du Village et du Canton de Hemmingford;

En conséquence, Il est proposé par madame la conseillère Lucie Bourdon, appuyé par monsieur le conseiller Normand Lussier **et résolu à l'unanimité par les conseillers :**

QU'UN montant de 600 \$ soit accordé à titre d'aide financière pour ce bulletin local.

2014-01-14

Loyer 2014 pour le local Archives Historiques Hemmingford

Considérant que les conseils municipaux du Village et Canton ont accepté de rembourser le montant de 2400\$ par année à l'organisme Archives historiques Hemmingford pour leur local de l'école élémentaire à même l'entente intermunicipale sur les loisirs;

Il est alors proposé par monsieur le conseiller Normand Lussier, appuyé par madame la conseillère Tina Calvarese **et résolu unanimement par les conseillers**

Qu'un montant de 2400\$ soit remis à Archives historiques Hemmingford pour les couts de location des salles de l'école élémentaire Hemmingford.

2014-01-15

Soutien financier pour la Maison des Jeunes de la Frontière

Prenant en considération que la Maison des Jeunes de la Frontière aimerait rajouter l'aide aux devoirs avec une journée d'ouverture supplémentaire et demande un soutien financier pour ce projet;

Prenant en considération que ce projet serait un atout pour que les adolescents puissent avoir accès aux ordinateurs et à une aide pour leur projet scolaire;

Il est alors proposé par monsieur le conseiller Normand Lussier, appuyé par monsieur le conseiller Dale Langille **et résolu unanimement par les conseillers**

Qu'un montant de 2400\$ leur soit accordé pour l'année 2014 et ce d'une façon non-récurrente.

2014-01-16

Croix Rouge/ contribution annuel 2014

Attendu que la municipalité a signé une entente avec la Croix Rouge et doit soumettre une contribution financière annuellement et ceci selon la population;

Il est alors proposé par madame la conseillère Lucie Bourdon, appuyé par monsieur le conseiller Normand Lussier **et résolu unanimement par les conseillers**

Qu'un montant de 150\$ leur soit accordé pour l'année 2014.

2014-01-17

Société d'Histoire des XI/ aide financière 2014

Attendu que la municipalité a conclu une entente avec la Société d'Histoire des XI par lequel il s'engage à remettre une aide financière annuellement;

Il est alors proposé par madame la conseillère Lucie Bourdon, appuyé par madame la conseillère Tina Calvarese **et résolu unanimement par les conseillers**

Qu'un montant de 100\$ leur soit accordé pour l'année 2014.

2014-01-18

CONTRIBUTION FINANCIÈRE – HOCKEY MINEUR DE BEAUJEU

SAISON 2013-2014 et engagement 2014-2015

Nancy Paradis, représentante de l'organisme Hockey Mineur de Beaujeu demande une contribution financière de \$25.00 par joueur pour la saison 2013-2014 ainsi qu'une confirmation de l'engagement pour l'année 2014-2015;

ATTENDU QUE pour la saison 2013-2014, huit (8) enfants du village sont inscrits à ce sport.

IL EST ALORS proposé par monsieur le conseiller Normand Lussier, appuyé par monsieur le conseiller Michael Houle **et résolu unanimement par les conseillers**

QU'un montant de \$ 200.00 soit accordé, soit un montant de \$25/par enfant inscrit pour la saison 2013-2014;

QUE la municipalité s'engage à payer le montant de 25\$ par joueur inscrit pour la prochaine saison de 2014-2015.

QUESTIONS DIVERSES

2014-01-19

Mouffette, mandat pour la cueillette de mouffette trappée dans la cage municipale

Prenant en considération que Monsieur Yves Gauthier a demandé de ne plus avoir la tâche de faire la cueillette de mouffette trappé par la municipalité;

Prenant en considération que Monsieur Pierre Martin, trappeur est d'accord à venir pour ramasser les mouffettes qui seront transférés dans sa cage personnelle lors des appels avec un coût relié de 75\$ par animal;

Pour ce motif, il est proposé par monsieur le conseiller Normand Lussier, appuyé par madame la conseillère Tina Calvarese **et résolu unanimement par les conseillers**
Que le conseil accepte de défrayer 75\$ pour chaque cueillette;
Que Monsieur Yves Gauthier, directeur des travaux publics est responsable de contacter Monsieur Martin pour faire la cueillette de la mouffette trappée dans la cage municipale.

2014-01-20

Avis de motion : projet règlement # 274 concernant les systèmes d'alarme et d'incendie applicable par la Sureté du Québec ou toute autorité compétente :

Monsieur le conseiller Dale Langille

Donne avis de motion qu'il présentera à une prochaine séance un règlement annulant et remplaçant les règlements 257 et 257-1 concernant les systèmes d'alarme et d'incendie applicable par la Sureté du Québec ou toute autorité compétente et ceci, avec dispense de lecture car tous les membres du conseil recevront une copie deux jours juridiques avant la séance.

2014-01-21

DEMANDE DE SUBVENTION – AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER- Amendement de deux résolutions concernant ces demandes :

ATTENDU QU'en date du 8 novembre 2011, monsieur le ministre Norman MacMillan accorde à la municipalité du Village de Hemmingford une subvention maximale de 2 920\$ échelonnée sur trois années budgétaires pour les travaux d'amélioration du réseau routier municipal sur l'avenue Fortin et la rue Patenaude;

ATTENDU QUE des travaux de revêtement de la chaussée de l'avenue Fortin et de la rue Patenaude ont été effectués en 2011 et que les coûts reliés à ce projet a été d'un montant de 15 684.80\$ incluant les taxes et que la municipalité a déjà reçu des subventions aux montants de 2 336\$

ATTENDU QU'en date du 23 juillet 2012, monsieur le ministre Norman MacMillan accorde à la municipalité du Village de Hemmingford une subvention maximale de 2 922\$ échelonnée sur trois années budgétaires pour les travaux d'amélioration du réseau routier municipal sur l'avenue Goyette et la rue Keddy

ATTENDU QUE des travaux de revêtement de la chaussée de la rue Keddy ont été terminés en 2013 et que les coûts reliés à ce projet a été d'un montant de 16 882.71\$ incluant les taxes et que la municipalité a déjà reçu des subventions aux montants de 11 680\$ dans le cadre du dossier 19126-1 et de 1 169\$ dans le cadre du présent dossier en cours

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Normand Lussier et appuyé par madame la conseillère Lucie Bourdon **et résolu unanimement par les conseillers**

QUE le conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins municipaux pour un montant subventionné de 2 920\$ et de 2 922\$, et joint les pièces justificatives, conformément aux exigences du ministère des Transports;

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité

2014-01-22

Mandat d'ingénieur pour modification du système de dosage d'alun

Attendu que le système d'alun en granule est défectueux et des problèmes de colmatage de la conduite ont été relevé au courant des dernières années;

Attendu que la municipalité s'est engagé au près du MDDEFP à même la résolution 2013-12-288 de rétablir le non-respect de rejet en phosphore total de la station d'épuration par le remplacement du système d'alun pour la méthode liquide;

Attendu que le nouveau système devra être fonctionnel pour débiter la saison de dosage;

Attendu que la firme BPR a remis une offre de service pour ce dossier à un montant forfaitaire de 6 500 \$ excluant les taxes;

Attendu que la municipalité devra s'engager à payer les frais pour le dépôt de la demande d'autorisation au MDDEFP au montant d'environ 548\$.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Normand Lussier, appuyé par monsieur le conseiller Dale Langille **et résolu unanimement**

Que le mandat soit accordé à la firme BPR sur une base forfaitaire de 6 500\$ + taxes.

Que la municipalité s'engage à payer les frais de dépôt de la demande d'autorisation.

2014-01-23

Offre d'emploi pour remplacement de la directrice générale

Prenant en considération que Diane Lawrence a déclaré qu'elle projette de laisser son poste en date du 31 décembre 2014 et qu'il serait important d'engager une personne pour son remplacement;

Prenant en considération que la personne pourrait avoir des formations à suivre et que le temps de l'engagement devrait être dans les mois prochains;

Pour ce motif, il est proposé par monsieur le conseiller Dale Langille, appuyé par monsieur le conseiller Michael Houle **et résolu unanimement par les conseillers**

QU'une offre d'emploi soit affichée sur le site de L'ADMQ pour ce poste.

2014-01-24

APPROBATION DES COMPTES PAYABLES

Il est proposé par le conseiller Dale Langille, appuyé par le conseiller Normand Lussier
et résolu à l'unanimité par les conseillers :

D'accepter de payer les comptes selon la liste remise aux membres du conseil

- pour un total dépenses de: 58 237.24\$
- pour un total de rémunérations des employés : 13 200.00\$

ATTENDU QUE la secrétaire-trésorière confirme que la municipalité dispose des crédits suffisants pour le paiement des comptes ci-haut mentionnés.

Périodes de questions :

À 20h40, Monsieur le Maire ouvre la période de questions et invite les citoyens à poser des questions.

À 20h44, la période est fermée.

2014-01-25

SÉANCE CLORE

À 20h45, Monsieur le conseiller Michael Houle propose et Monsieur le conseiller Normand Lussier appuie que la séance soit clore.

Adopté unanimement.

Drew Somerville
Maire

Diane Lawrence, *g.m.a.*
Directrice générale et secrétaire-trésorière



MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

LE 7 JANVIER 2014

Séance régulière du conseil de la Municipalité du Village de Hemmingford tenue le 7^e jour de janvier 2014 dans la salle du conseil à l'édifice municipal au 505 Frontière à 20h00, et à laquelle est présent son honneur le Maire Drew Somerville et les conseillers suivants: Normand Lussier, Tina Calvarese, Dale Langille, Michael Houle et Lucie Bourdon sous la présidence du Maire. Mme Diane Lawrence, directrice générale et secrétaire-trésorière est présente ainsi que quelques citoyens. Monsieur le conseiller Howard Silverman est absent.

Résolution # 2014-01-11

PROGRAMME DE SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT DE L'ENGAGEMENT BÉNÉVOLE EN LOISIR ET EN SPORT.

ATTENDU QUE : LOISIR ET SPORT MONTÉRÉGIE propose un programme de soutien au développement de l'engagement bénévole et qu'à cet effet, Loisir et Sport Montérégie s'engage à :

- Fournir des outils et du soutien afin de rendre visible la contribution du bénévolat en vue de le rendre attractif et attrayant aux yeux des citoyens;
- Fournir des affiches de la Charte du bénévolat et des organisations de bénévoles, en vue de sa diffusion et de sa visibilité;
- Fournir le lien du ((*Portail en gestion des bénévoles*)) et fournir l'information à son utilisation optimale;
- Fournir des outils afin de questionner l'état de situation du renouvellement de l'engagement bénévole et d'y poser des gestes en vue de son développement;
- Reconnaître et rendre visibles annuellement les organismes et municipalités qui s'engageront à soutenir le développement du bénévolat en loisir et en sport ainsi que leurs initiatives.

CONSIDÉRANT QUE :

LE SECTEUR DU LOISIR PUBLIC:

- Contribue à la qualité de vie et à la santé des personnes et de leur communauté tout autant qu'à leur développement social, économique et culturel;
- Contribue au développement du capital social des communautés;
- Offre un environnement propice à l'apprentissage et à l'expérimentation de la participation publique, cœur de la vie démocratique;

L'ENGAGEMENT BÉNÉVOLE AUPRÈS DE LA COLLECTIVITÉ :

- Permet le développement de l'appartenance, du tissu social et de l'implication citoyenne;
- Contribue au dynamisme et à la qualité de vie de la communauté;
- Contribue à assurer une offre diversifiée de loisirs grâce à la prise en charge par la communauté;
- Permet de maintenir les coûts accessibles de l'offre de service en loisir public;

L'ENGAGEMENT BÉNÉVOLE AUPRÈS DES INDIVIDUS :

- Contribue à la réalisation personnelle et à l'estime de soi ;
- Contribue à la réalisation de ses projets et de ses ambitions ;
- Permet de s'intégrer dans son milieu et de socialiser.

Pour ces motifs, il est proposé par Monsieur le conseiller Michael Houle, appuyé par monsieur le conseiller Normand Lussier **et résolu unanimement**

QUE : La Municipalité du Village de Hemmingford participe au Programme de soutien au développement de l'engagement bénévole en loisir et en sport :

ET QU'À cet effet s'engage à :

- Adhérer à la Charte du bénévolat et des organisations de bénévoles et en faire l'affichage aux lieux et endroits où des bénévoles s'engagent;
- Rendre visible l'engagement bénévole en vue de le rendre attractif aux yeux des citoyens;
- Diffuser auprès des bénévoles les outils et ressources du (*Portail en gestion des bénévoles*) et faciliter leur utilisation;
- Participer activement aux activités de réseautage;
- Nommer: Pascale Giroux, personne responsable pour le suivi.

Copie certifiée et conforme à nos écritures.

Diane Lawrence, Directrice générale et secrétaire-trésorière